



Compte rendu du comité du EEV3Nied 11 juin 2026 – à FILSTROFF

Ordre du jour :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation des procès-verbaux du 05 03 2026 et du 21 05 2026
- 3) Délégations à la Présidente
- 4) Indemnités des élus
- 5) Election des membres de la commission d'Appel d'Offres
- 6) Constitution des commissions géographiques : Nied allemande, Nied française, Nied réunie
- 7) Approbation du règlement intérieur
- 8) Désignation d'un(e) délégué(e) au Comité National d'Actions Sociales (CNAS)
- 9) Renouvellement de l'adhésion à France Dignes – Association Nationale des Gestionnaires de Dignes
- 10) Divers

Titulaires présents :

Madame : Myriam RESLINGER.

Messieurs : Jean-Claude BRETNACHER, Manuel PISULA, Alain LINDEN, Christian CLEMENT, Jean-Marie REITZ, Jean-Michel SIMON, Jean-Marc CHONE et Bernard JACQUOT.

Suppléants votants :

Madame : Nathalie DUBOST.

Messieurs : Bruno DOYEN et Hervé MORTIMORE

Titulaires excusés :

Madame : Delphine BERGER.

Messieurs : Patrick PIERRE, Guillaume BERNEZ, Célestin JAKUBIAK, Éric ALCAIDÉ, Sébastien VINCI, Michel GAILLOT, Patrick BERVEILLER, Hervé SENSER et Maurice LEONARD.

Suppléants excusés :

Mesdames : Evelyne SPANNAGEL, Marie-Pierre PELTIER et Estelle FLEUR.

Messieurs : Edouard HOMBOURGER, Gérard Simon, Matthieu REBERT, Jean-Luc PASQUET, Roland SCHNEIDER, Fabrice MULLER, Clément LEBLEU, Pierre THILL, Philippe EULRY, Stéphane LIETZ, Alexandre ZIWICKI, Fabrice DIEUDONNÉ et Jean-François HESSE.

1 Approbation de l'Ordre du jour

Délibération n°2026-11-06-01

L'ordre du jour du Comité du 11 juin 2026 est le suivant :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation des procès-verbaux du 05 03 2026 et du 21 05 2026
- 3) Délégations à la Présidente
- 4) Indemnités des élus
- 5) Election des membres de la commission d'Appel d'Offres
- 6) Constitution des commissions géographiques : Nied allemande, Nied française, Nied réunie
- 7) Approbation du règlement intérieur
- 8) Désignation d'un(e) délégué(e) au Comité National d'Actions Sociales (CNAS)
- 9) Renouvellement de l'adhésion à France Dignes – Association Nationale des Gestionnaires de Dignes
- 10) Divers

Sur proposition de la Présidente, le Comité **APPROUVE** à l'unanimité l'ordre du jour.

2 Approbation du Procès-Verbal du 05 03 2026 et du 21 05 2026

Délibération n° 2026-06-11-02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de la Présidente, le Comité Syndical **APPROUVE** à l'unanimité,

- le procès-verbal de la séance du 05 03 2026
- le procès-verbal de la séance du 21 05 2026

Qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

3 Délégations à la Présidente

Délibération n°2026-11-06-03

Madame RESLINGER explique aux membres que pour faire fonctionner convenablement l'EPAGE, un certain nombre de délégations doit lui être consenti.

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Présidente expose les délégations qu'elle juge nécessaires :

- La fixation ou la modification des propriétés syndicales utilisées par les services publics syndicaux,
- La fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôts temporaires sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits au profit de la Collectivité et n'ayant pas de caractère fiscal,
- La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaire,
- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leur avenant lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- La conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

- La passation de contrats d'assurance et, également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (article 13), l'acceptation des indemnités de sinistres afférentes à ces contrats,
- La création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services syndicaux,
- L'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- L'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- La fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts,
- La fixation dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) du montant des offres de l'EPAGE à notifier aux expropriés,
- L'exercice d'actions en justice au nom de la Collectivité ou sa défense dans les intentions intentées contre elle,
- Le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules syndicaux,
- La réalisation de lignes de trésorerie sur la base 500 000 € autorisé par le Comité,
- L'autorisation, au nom de la Collectivité, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Après vote, le comité **APPROUVE** à l'unanimité les délégations consenties à la Présidente.

4 Indemnités des élus

Délibération n°2026-11-06-03

En application de l'Article L 5211-12 du CGCT, l'indemnité de la Présidente et de ses Vice-Présidents est calculée sur la base d'un pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique territoriale, soit 1027 brut et 835 majoré.

Compte tenu de la population du EEV3Nied, comprise entre 50 000 et 99 999, cette indemnité est au maximum de 29,53 % de l'indemnité précitée pour la Présidente et de 11,81 % pour les Vice-Présidents.

Afin que le cout total des indemnités chargées n'excède pas 29 000 €, soit le budget consacré l'EPAGE des Eaux Vives des 3 Nied le mandat précédent, **il est proposé de voter une indemnité de 27,32 % de l'indice terminal pour la Présidente et 10,93 % pour les Vice-Présidents.**

A titre d'information, l'application de ces taux permettrait de verser, en valeur, les indemnités suivantes en 2026 et jusqu'à ce que la population du SEV3Nied en modifie le cadre :

	Élu	Indemnité mensuelle brut	Indemnité mensuelle net
Présidente	Myriam RESLINGER	1 122.99 €	970.95 €
1er Vice-Président	Alain LINDEN	449.27 €	388.44 €
2e Vice-Président	Jean-Michel SIMON	449.27 €	388.44 €
3e Vice-Président	Bernard JACQUOT	449.27 €	388.74 €

Est mise au vote individuellement chaque indemnité :

Pour la Présidente : 12 voix pour et 1 abstention,

Pour le 1^{er} Vice-Président : 12 voix pour et 1 abstention,

Pour le 2^{ème} Vice-Président : 12 voix pour et 1 abstention,

Pour le 3^{ème} Vice-Président : 12 voix pour et 1 abstention,

5 Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Délibération n°2026-11-06-05

Lors de la vérification de la délibération relative à la composition de la Commission d'Appel d'Offres, il a été constaté que les membres suppléants n'avaient pas été désignés. Afin de garantir la conformité de la composition de la commission, une délibération sera donc soumise au prochain comité syndical afin de régulariser cette situation.

6 Constitution des commissions géographiques

Délibération n°2026-11-06-06

La Présidente propose de constituer les commissions territoriales qui auront un rôle de gestion locale des projets validés par le Comité du EEV3Nied. Elle rappelle qu'en plus des membres titulaires, ces commissions pourront avoir des membres supplémentaires, élus ou non, afin d'amender les projets.

Elle appelle maintenant les délégués à se répartir dans les différentes commissions.

Commission Géographique de la Nied Allemande, les membres suivants se proposent :

- Monsieur Jean-Michel SIMON,
- Monsieur Jean-Claude BRETNACHER,
- Monsieur Célestin JAKUBIAK,
- Monsieur Sébastien VINCI
- Madame Evelyne SPANNAGEL
- Monsieur Alexandre ZIWICKI

Les membres cités précédemment intègrent la Commission Géographique de la Nied Allemande.

Commission Géographique de la Nied Française, les membres suivants se proposent :

- Monsieur Bernard JACQUOT,
- Madame Delphine BERGER,
- Monsieur Guillaume BERNEZ,
- Monsieur Jean-Marc CHONE,
- Monsieur Éric ALCAIDÉ,
- Monsieur Michel GAILLOT,
- Monsieur Hervé SENSER,
- Monsieur Maurice LEONARD
- Madame Marie-Pierre PELTIER

Les membres cités précédemment intègrent la Commission Géographique de la Nied Française.

Commission Géographique de la Nied Réunie, les membres suivants se proposent :

- Monsieur Alain LINDEN,
- Monsieur Manuel PISULA,
- Monsieur Patrick PIERRE,
- Monsieur Jean-Marie REITZ,
- Monsieur Christian CLEMENT,
- Monsieur Patrick BERVEILLER

Les membres cités précédemment intègrent la Commission Géographique de la Nied Réunie.

7 Approbation du règlement intérieur

Délibération n°2026-11-06-07

La Présidente rappelle que la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les Collectivités de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Elle donne lecture du projet de règlement qui est joint à la présente délibération.

Il convient au Conseil de se prononcer sur le projet de règlement.

Après vote, le Comité Syndical, **APPROUVE** à l'unanimité le règlement intérieur du EEV3Nied.

8 Désignation d'un(e) délégué(e) au Comité National d'Actions Sociales (CNAS)

Délibération n°2026-11-06-08

La Présidente rappelle que dans sa politique d'action sociale pour ses agents, l'EPAGE s'est engagé auprès du CNAS par délibération n° 2019-03-12-07.

A chaque nouveau mandat, il y a lieu de d'élire des représentants de l'EPAGE au CNAS, un représentant des élus et un représentant du personnel.

La Présidente propose :

- Monsieur Jean-Michel SIMON en tant que représentant des élus,
- Monsieur Laurent KOBES en tant que représentant du personnel.

Après vote, le Comité Syndical, **APPROUVE** à l'unanimité le choix des deux délégués représentant le Syndicat au CNAS.

9 Renouvellement de l'adhésion à France Dignes – Association Nationale des Gestionnaires de Dignes

Délibération n° 2026- 11-06-09

Depuis 2023 l'ÉPAGE des Eaux Vives des 3 Nied adhère à France Dignes. Cette association de 1901, a pour objectifs de structurer et consolider la profession de gestionnaire de digues en favorisant les échanges techniques, le partage des savoir-faire et l'échange d'expériences, en développant les connaissances des gestionnaires par des formations et en créant des outils métiers spécifiques.

Cette association est l'aboutissement de l'action « création d'une filière professionnelle destinée aux gestionnaires de digues » telle que définie par le Plan de Submersion Rapide (PSR) publié en février 2011.

L'association France Dignes a pour missions de :

- Mettre en réseau, animer et assister les gestionnaires de digues et d'ouvrages de protection contre les crues en constituant un lieu d'échanges et de partage d'expériences, de savoirs et d'informations ;
- Renforcer les compétences métier des gestionnaires de digues par des actions de formation et de professionnalisation de la filière ;
- Représenter la profession auprès des différentes instances, être porte-parole des gestionnaires, interlocuteur et force de proposition ;
- Assurer une veille technique et réglementaire ;
- Assurer la conception et la maintenance d'outils et méthodes spécifiques et assister ses membres à leur utilisation (SIRS Dignes, etc.) ;
- Conduire des analyses pour le réseau de gestionnaires et de participer à des projets européens et internationaux.

France Dignes propose à ses adhérents, entre autres : de bénéficier d'un important réseau de gestionnaires et de professionnels de la gestion des digues ; de participer gratuitement à des journées techniques ciblées sur les besoins de ses adhérents ; de bénéficier d'une veille réglementaire ; de disposer de documents et notes techniques destinés aux gestionnaires ; d'orienter les actions de l'association ; de prendre part à différentes réunions (Comité Technique, Groupes de travail thématiques...) ; d'avoir un accès privilégié et une assistance à l'utilisation du logiciel métier SIRS Dignes ; d'avoir un compte adhérent à la plate-forme d'échanges (site internet) de France Dignes à laquelle pourront participer professionnels et experts, contenant une veille journalistique et technique, un forum, des documents techniques, etc.

La compétence Gestion des Milieux aquatiques et de Prévention des Inondations dite « GEMAPI » est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018. La gestion des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions relève de cette compétence.

Dans un contexte de constantes évolutions réglementaires et techniques, et face à la complexité de ces dernières, il est pertinent que L'EPAGE des Eaux Vives des 3 Nied participe à un réseau s'appuyant sur des échanges d'expériences et de bonnes pratiques sur la gestion des digues.

Il est donc proposé de poursuivre l'adhésion à l'association nationale des gestionnaires de Dignes, France DIGUES.

La cotisation annuelle à l'association est fixée à 750€ (à laquelle s'ajouterait un montant de 30€/km de digue géré et ouvrage sous gestion).

Le Comité Syndical, **décide**, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion de **L'ÉPAGE des Eaux Vives des 3 Nied** à l'association Frances Dignes ;
- DÉSIGNE comme représentant titulaire au sein de cette association : Monsieur Alain LINDEN ;
- DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au Budget Principal ;
- AUTORISE la Présidente à verser la cotisation annuelle telle que définie ci-dessus ;

AUTORISE la Présidente à prendre toute mesure et à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

10 Divers

- Avant la réunion, les membres du comité ont été invités à se rendre sur le terrain afin de visiter le site de Filstroff ayant fait l'objet de travaux réalisés par le syndicat. Cette visite a permis de présenter concrètement les aménagements effectués ainsi que leurs objectifs.
- La Présidente informe les membres du comité de l'intérêt, pour le syndicat, de disposer des recettes liées aux contributions GEMAPI plus tôt dans l'exercice budgétaire afin de faciliter le financement des opérations et travaux programmés.
À cet effet, elle sollicite les délégués afin qu'ils relaient auprès de leurs communautés de communes respectives la possibilité de procéder au versement de la cotisation GEMAPI en une seule échéance annuelle (en mai), plutôt qu'en deux versements semestriels.
Cette modalité permettrait au syndicat de disposer d'une trésorerie suffisante au moment du lancement des travaux et d'assurer une meilleure gestion financière des opérations.
- Une présentation des caractéristiques du bassin versant, des principales missions et des travaux en cours a été réalisée par les techniciens du syndicat. Cette présentation a permis aux membres du comité de prendre connaissance de l'état d'avancement des différentes actions menées sur le territoire ainsi que des projets programmés.

Sans autre question des délégués, la Présidente lève la séance à 20h30.